

COMMUNE

Du 11 février

2016

du

Coudray-Macouard

L'an deux mil seize le onze février à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise, Maire.

Etaient présents :

AUVINET Françoise, JUIN Gilles, SCHOTT Laurence, LEROY François, THOREAU Marie-Christine, COLONNIER Jacky, Alain BOUET, CLERGEAU Natacha, GODET Audrey, CANTEAU Denis, HERGUE Eric, ALLARD Yves

Absent : LEAU Maryline.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 février 2016

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Jacky COLONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme Auvinet demande aux conseiller(ère)s s'ils ont des remarques à formuler sur le rapport du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

Intervention d'Elric Toussaint – Directeur au sein de l'AFRIEJ

M. Elric Toussaint, directeur au sein de l'AFRIEJ, accompagné de Mme Delphine Clochard, présidente, présentent l'association AFRIEJ.

- L'AFRIEJ est une association intercommunale de loi 1901 qui participe au développement du réseau « Familles Rurales de France », créée au printemps 2007.
- 6 communes sont à l'origine de l'association (Distré, Chacé, Rou-Marson, Verrie, Artannes-sur-Thouet et Varrains)
- La commune de St –Cyr-en-bourg a intégré l'association en 2011
- Elle agit dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse
- Pour la jeunesse (à partir de 11 ans) elle dispose de 3 foyers : Distré, Chacé et Rou-Marson
- Pour l'Enfance (jusqu'à 11 ans), les activités se déroulent à Artannes et à Chacé
- Un foyer « Junior » pour les 9/11 ans a été mis en place pour les enfants/ado ne se sentant pas à leur place dans les foyers ou les accueils de loisirs.
- L'association a été reconnue « Espace de Vie Sociale » par la CAF
- Le secteur « Enfance » est actuellement financé par 9 communes en fonction des temps de présence des enfants.
- Le secteur « Jeunesse » est financé par rapport au nombre d'habitants de la commune.

Mme LEAU Maryline arrive à 20 h 30

La commune du Coudray-Macouard finance actuellement le secteur « Enfance » mais pas le secteur « Jeunesse ».

M. Toussaint demande une participation de la commune en fonction du nombre d'habitants, soit : 930 h X 2 € = 1860 €.

Il nous informe que la commune pourrait se voir réattribuer une participation de la CAF à hauteur de 50 à 60 %.

M. Toussaint et Mme Clochard quittent la salle du Conseil.

1/ PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'AFRIEJ

Un débat s'ouvre sur la double participation qu'aurait à subir la commune du Coudray-Macouard. En effet, Mme Auvinet explique que la commune finance déjà le secteur « Jeunesse » auprès du centre social et culturel intercommunal Roland Charrier de Montreuil-Bellay. Ce financement global couvre les secteurs de l'enfance, de la jeunesse mais aussi de la réinsertion et le transport solidaire, entre autre.

Plusieurs communes sont partenaires et financent ces activités en versant des subventions municipales, ce qui permet de proposer de nombreuses activités aux familles.

Des adolescents du Coudray-Macouard participent activement à ces activités. L'AFRIEJ souhaite mener sa réflexion et développer ses activités avec la commune du Coudray-Macouard.

Il est demandé au conseil de voter sur l'octroi de la subvention de 1860 € pour le secteur « jeunesse » au profit de l'AFRIEJ.

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à main levée par 11 voix contre et 2 abstentions :

DECIDE de ne pas financer ces activités étant donné que la commune finance déjà le Centre social Roland Charrier.

2/ CREATION D'UN RELAIS POSTE A LA BOULANGERIE

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'elle a rencontré M. ROUX, délégué aux Relations Territoriales pour le Maine-et-Loire afin de créer et de mettre en place un relais poste chez un commerçant de la commune.

Un relais-Poste devrait voir le jour au sein de la boulangerie.

Les boulangers actuels sont intéressés pour adjoindre cette activité à celle du dépôt de pain et pâtisseries. Cependant l'employée actuelle souhaite quitter la boulangerie fin mars 2016. L'entreprise recherche actuellement une nouvelle employée qui sera en charge de la vente de pains et du relais-Poste.

M. Canteau suit le dossier afin que l'installation du relais-poste se fasse dans de bonnes conditions (formation du personnel, besoins matériels, délais d'installation, etc...)

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE d'accepter que le relais poste soit installé à la boulangerie.

M. François Leroy quitte la salle du conseil, pour raisons personnelles.

3/ CONTRIBUTION DES COMMUNES A L'ACCUEIL DE LOISIRS CENTRE SOCIAL ROLAND CHARRIER

Madame le maire informe son conseil municipal du rôle que tient le centre social Roland Charrier.

Dans le cadre de son projet, le centre social gère le centre de loisirs intercommunal qui couvre 13 communes.

Il est ouvert à toutes les familles ayant des enfants de 3 à 13 ans, les mercredis après-midi et lors des périodes scolaires.

Le conseil d'administration a retenu une participation de 6,50€ par jour et par enfant pour le Coudray-Macouard.

Auparavant la commune participait à hauteur de 6.20 € soit une augmentation de 0.30 €. Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'octroi de cette participation.

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE d'accepter une participation à hauteur de 6.50 €.

4/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite à la démission de plus de 3 commissaires titulaires, il convient de renouveler la CCID (art 1650 du code général des impôts).

Suite aux élections complémentaires, il convient de proposer 3 nouveaux commissaires-titulaires et 3 suppléants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants (6 titulaires et 2 suppléants) sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le conseil municipal

| Commissaire titulaire | Commissaire suppléant |
|---|--|
| - Allard Yves - Juin Gilles - Canteau Denis - Simonneau Daniel - Rousseau Didier - Branchu Jean - Bouchard Pierrette - Liaigre Annick - Morisset Gabriel - Colonnier Jacky - Thoreau Marie - Bouet Alain | - Schott Laurence - Hergué Eric - Clergeau Natacha - Leroy François |

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la composition de la CCID qui sera soumise au directeur départemental des Finances Publiques.

Après discussion et délibération à main levées et à l'unanimité, le conseil municipal

ACCEPTE cette nouvelle liste.

5/ DESIGNATION D'UN ELU REFERENT ACMO

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 23 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 108-3,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 4,

A la suite des nouvelles élections municipales complémentaires de 2015, il convient de d'élire un élu référent ACMO afin de superviser les opérations hygiène et sécurité et de faire le lien entre l'agent ACMO

M. Mickaël Langlois, employé communal a été désigné « Agent ACO » le 06/12/2012.

Il convient de désigner un élu référent ACO.

M Eric Hergué présente sa candidature

Il est demandé au conseil de se prononcer sur sa candidature.

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE de nommer HERGUE Eric comme référent élu ACO.

6/ EFFACEMENT DES RESEAUX PETITE RUE DE LA MOTTE

Le SIEMML a estimé le coût des travaux d'effacement des réseaux Petite Rue de la Motte à la charge de la commune.

Le coût des travaux à la charge de la commune avait été estimé, dans un premier temps, à 57 315€ (montant estimatif du 29/08/2014). Le devis avait été accepté.

Le SIEMML a effectué une nouvelle estimation le 21/01/2016 : le coût est revu à la baisse, soit 45791,22 €.

Une subvention a été demandée aux Petites Cités de Caractère, pour 30 % du coût des travaux.

Une somme de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire avait été demandée. Celle-ci sera versée par M. Christophe BECHU, sénateur.

Comme c'est un fonds de concours, et qu'il n'y a pas de TVA, nous ne pouvons pas avoir de FCTVA.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le devis de 45 791,22 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE de retenir ce nouveau avant projet.

7/ QUESTIONS DIVERSES

a) Rangement associatif

La caisse de soutien de l'école souhaiterait que la commune mette à sa disposition un local de rangement : le local actuellement utilisé (sous la MAPA) n'est pas adapté (humidité, encombrement, manque de lumière, etc..)

Mme Auvinet propose de mettre à la disposition des associations l'appartement situé au-dessus de la boulangerie (3 pièces + grenier).

Ce point sera revu lors de la réunion avec les associations le mercredi 17 février.

b) Problèmes des caves

Dossier Rudeault

Un courrier demandant de bien vouloir procéder aux travaux de réparation pour consolider les caves qui se trouvent sous sa propriété a été adressé à Mme Rudeault. Ce courrier était accompagné du rapport rédigé par M Leotot suite à son expertise de décembre 2015.

Mme Auvinet a eu des contacts téléphoniques avec Mme Rudeault et avec son fils. Ce dernier a expliqué qu'ils ne disposaient pas des fonds nécessaires à la réalisation des travaux.

De plus Mme Rudeault est une personne âgée et souffrante et son fils n'est pas domicilié à proximité du Coudray.

Compte tenu du péril, la municipalité a informé les instances compétentes : Gendarmerie, Préfecture, assurances.

Ce dossier étant sensible, il sera remis dans les mains d'un avocat.

Dossier Bellon (rue du Four à Ban)

Les cavités souterraines de la propriété de Mme Bellon se prolongent sous la voirie communale.
Une zone d'instabilité se situe rue des Ruelles. Mme Bellon demande à la commune d'effectuer des travaux
Un devis a été présenté par l'entreprise Laroche pour un montant de 4674 €. D'autres devis seront demandés.
Les entreprises ACTS et ROC Confortation visiteront la propriété le 12 février 2016.

Dossier Prioux (rue de l'Eglise)

Les cavités souterraines de la propriété de M et Mme Prioux se prolongent sous la voirie communale.
Les entreprises ACTS et ROC Confortation visiteront la propriété le 12 février 2016.

c) Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

M Gilles Juin rend compte de la réunion du 28 janvier.
La ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain) arrive à échéance le 15/07/2016.
Il est trop tard pour créer une AVAP avant cette date.
Après contact avec les Petites Cités de Caractère, il est décidé de mettre en attente la création d'une AVAP.
L'architecte des Petites Cités de Caractère rencontrera prochainement F. Auvinet et G. Juin.
D'autre part, un conseiller sera reçu lundi 15 février au sujet de la mise en accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public).

d) Déchets de la Chaumière

L'ancien jeu de boules a servi de lieu de dépôt pour les déchets, et sert aussi de refuge aux nuisibles. M. BILLAUDEL a été averti par téléphone une première fois en lui demandant de nettoyer ce lieu et étant donné qu'il n'a toujours pas fait le nécessaire, une lettre recommandée lui a été adressée ces derniers jours mais qui est restée sans réponse de sa part.

Il a été décidé donc :

- prendre conseils auprès du FDGDON pour le problème occasionné par la présence de rats
- demander à l'entreprise Passenaud de Montreuil de déposer une benne afin que les employés municipaux débarrassent ce local

e) Panneaux de signalisation M Caborderie

M Caborderie, nouveau viticulteur installé à Bron, souhaite que l'on installe 2 panneaux signalétiques indiquant le lieu de son exploitation.

Des devis seront demandés à deux entreprises.

M Caborderie souhaite aussi installer une enseigne. Il sera invité à déposer un dossier auprès du Parc naturel régional (PNR).

f) Salle des fêtes

Le lave-vaisselle de la salle des fêtes a pris feu et est inutilisable.
S'agissant d'une dépense d'investissement qui doit être budgétisée, son remplacement ne pourra intervenir qu'après le vote du budget.

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

g) Travaux d'intérêt général (TIG)

Définition : Mis en place par la loi du 10 juin 1983, le TIG est un travail non rémunéré, sur une durée courte, qui s'effectue au sein d'un établissement public, d'une collectivité ou d'une association habilitée

Il est demandé aux communes de prendre en charge un ou des TIGistes pour une durée allant de 20 à 210 heures.

(Les TIGistes sont des personnes condamnées par la justice à devoir effectuer des travaux d'intérêt général)

Ce dispositif a été accueilli favorablement par les employés communaux.

A 23h00, les sujets étant épuisés, Mme Françoise Auvinet, lève la séance.